

La Rentrée des Arbitres



C'était la rentrée officielle pour les arbitres héraultais ce samedi 3 septembre à l'invitation de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Le District a choisi le Montpellier Hérault Sport Club comme club support pour permettre ce rassemblement avec au programme test physique, présentation de la CDA et informations sur le mode opératoire pour cette saison, mise en place des observateurs, travaux de groupes sur les incontournables...

Frédéric Gros, accompagné de Stéphan de Félice pour le Comité de Direction, a excusé l'absence du président David Blattes, a félicité la CDA pour cette belle initiative permettant la cohésion du corps arbitral, les arbitres pour leur implication et participation.

Merci à l'ensemble des personnes qui ont permis la réussite de cette manifestation et au personnel du MHSC pour son accueil.

Belle saison à toutes et tous.

Vendredi 9 septembre 2022

Infos

FORMATION DIRIGEANT CAPACITAIRE EN ARBITRAGE (DCA)



Le Dirigeant Capacitaire en Arbitrage (DCA) a pour fonction de rendre service en arbitrant bénévolement les rencontres **de son club** après avoir acquis quelques notions de la fonction au cours d'une formation proposée par la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA). Cette formation est ouverte à tous **les dirigeant(e)s licencié(e)s majeur(e)s** de tous les clubs du District.

Le nombre de DCA par club n'est pas limité.

Il sera prioritaire lors d'une rencontre en cas d'absence d'arbitre officiel désigné. Il ne pourra exercer cette fonction pour un autre club que le sien.

Cette fonction n'entre pas en compte pour le Statut de l'Arbitrage.

La prochaine session de formation limitée à 25 inscriptions aura lieu le 1er octobre 2022 de 8h00 à 12h00 au Complexe Sportif Lucien Jean 1, avenue du 81^{ème} Régiment d'Infanterie à Frontignan (Club House de L'ASFAC).

Date limite des inscriptions : 25 septembre 2022 inclus sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/r/6uJ3nLTKPj>

Morgan billaut
arbitres@herault.fff.fr

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	4
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	11
SECTION SENIORS	11
SECTION FÉMININES	15
SECTION JEUNES	17
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE	22



Mise en page : Thibault Quadrupani

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

CONDOLEANCES

Le président du District de L'Hérault David Blattes, son Comité de Direction, la CDA, salariés et les membres de commissions du District présentent leurs sincères condoléances à Clément MILLOT Jeune Arbitre du District ainsi qu'à sa famille et ses proches pour le décès de sa maman. Les obsèques se dérouleront samedi 10 septembre matin à Portiragnes.

Le président du District de L'Hérault David Blattes, son Comité de Direction, la CDA, salariés et les membres de commissions du District présentent leurs sincères condoléances à qu'à Florian MARTINEZ pour la perte de son père.

Le président David Blattes, son Comité de Direction, les salariés et membres des commissions du District de l'Hérault de Football s'associent à la peine de la famille d'Elsa Moreno décédée à l'âge de 13 ans.

Elsa était licenciée au club de Thongue et Libron depuis quatre saisons.

Les obsèques auront lieu mardi 23 aout 2022 à 15h30 à Béziers (Le Pech Bleu route de Corneilhan).

Le District de L'Hérault.

CALENDRIER DES FORMATIONS DU DISTRICT DE L'HERAULT

Vous trouverez en pièce jointe le Calendrier des Formations F.F.F dans le district de l'Hérault de football.

Vous trouverez ci-joint la procédure pour s'inscrire aux formations sur Portail Club

[Calendrier des formations District 34](#)

[Inscription en ligne Portail Clubs par un club](#)

[Inscription en ligne - dossier de candidature par un candidat](#)

Cordialement,

VIGAS Michael
C.T.D P.P.F HERAULT
06.07.82.20.38

CALENDRIERS JEUNES 2022-2023

Les calendriers des compétitions U19, U17, U15 et U14 Territoire ont été finalisés et diffusés le 6 septembre 2022 à 14h. Vous pouvez désormais les consulter sur le site ou FOOTCLUBS.

Pour la première journée du 18 septembre, les clubs sont invités à notifier leurs horaires dans les meilleurs délais, et ce avant vendredi 9 septembre 2022 17h, la règle des 10 jours ne pouvant être appliquée.

Le service compétitions

LABELS FFF : LA DATE DE FIN DES DEPOTS CONNUE

Pour rappel, les clubs peuvent effectuer l'autodiagnostic sur Footclubs pour tenter de candidater aux Labels Fédéraux. En effet, cet outil vous permet de faire le point sur votre organisation et permettra d'être accompagné par votre territoire dans une démarche de structuration.

La date limite des dépôts sur Footclubs est le 15 décembre 2022 pour tous les clubs, confirmé par La Ligue de Football Amateur, et pour les trois labels : Jeunes, féminin et Futsal.

Si vous rencontrez des soucis pour accéder à l'outil, privilégier le navigateur « Google Chrome ». Veillez également à bien supprimer les cookies et le cache du navigateur (vous pouvez utiliser le raccourci clavier CTRL + MAJ + SUPPR sur votre navigateur pour accéder à la page permettant de réaliser cette action). »

[Découvrez ici le tutoriel concernant le Projet suivi club, qui vous guidera dans l'autodiagnostic :](#)

Pour information, un tutoriel est à votre disposition : [[Voir la vidéo](#)]

Pour toutes informations, veuillez contacter Yoann Vincent le Conseiller Technique Départemental DAP du District.

[Suivi Projet Club - Tuto autodiagnostic](#)

Yoann VINCENT
07 57 84 25 12
yvincent@herault.fff.fr

POULES FEMININES SENIORS A 11 ET U18F



Vous trouverez sur le PDF les poules des féminines seniors à 11 et U18 F.

Début du championnat le week-end du 25 septembre 2022.

Le calendrier sera disponible en fin de semaine, ou début de semaine prochaine.

[Poules féminines seniors à 11 et U18F](#)

FEMININES



Nous vous informons que le rassemblement féminin du samedi 10 septembre 2022 est annulé.

FOOT LOISIR SAISON 2022-2023



Le District de l'Hérault renouvelle pour l'année 2022-2023 les actions qu'il a mené autour du foot loisir :

- Au niveau des seniors et vétérans MIXTE : Foot à 8 en soirée
- Au niveau des jeunes : Foot à 8, futsal, futnet, beach soccer, ...

Le District souhaite, avec cette pratique, rassembler autour de notre sport favori un maximum de pratiquants dans un climat amical, festif, ...

Dans cette optique, le Foot Loisir sera organisé en phase pour ne pas obliger une équipe à s'engager pour toute une saison ou pour qu'une équipe puisse se rajouter en cours de saison. De plus, c'est une pratique sans classement pour être en accord avec la ligne directrice du projet.

Les inscriptions seront ouvertes début juillet et pourront durer tout au long de la saison.

Nous demandons aux clubs intéressés de transmettre les informations suivantes par e-mail (competition@herault.fff.fr) :

- la catégorie concernée,
- le nombre d'équipes,
- les coordonnées du responsable.

Si nous avons suffisamment d'équipes inscrites nous transmettrons une feuille d'engagement.

Clubs engagés à ce jour :

FOOT LOISIR INSCRIPTION									
N° FFF	CLUB	Seniors à 8	Vétérans à 8	U23 à 8	U17 à 8	U15 à 8	Futsal	Futnet	Beach Soccer
581031	FC PAYS DU LOUP	1	1		1				
590106	FC LESPIGNAN VÉNÉRIÈRES	1							
543901	FC CASTELNAU CRES		1						
552830	ST FELIX DE LODÈZ	1	1						
534716	FC LEMASSON		1						
561064	FC PEZENAS	1							

On rappelle qu'il existe une licence foot loisirs, qui est gratuite si vous possédez déjà une licence FFF. De plus, les clubs qui auront plus de 10 licenciés dans la discipline se verront remettre des dotations de la FFF.

Si vous avez des questions,
Contactez le service compétition à competitions@herault.fff.fr
Ou Mazouz Belgharbi au 06 38 48 22 28

POULES FEMININES SENIORS A 8 ET U15 F



Vous trouverez sur le PDF les poules des féminines seniors à 8 et U15 F.

Pour les féminines seniors, vous avez jusqu'au mardi 6 septembre à 12h pour demander le changement de poule, avec l'accord du club de la poule désirée.

Pour les U15 F, vous avez jusqu'au mardi 20 septembre à 12h pour demander le changement de poule, avec l'accord du club de la poule désirée.

[Poules féminines seniors à 8 et U15F](#)

RENTREES DU FOOT U7-U9-U11



Veillez trouver en PJ, tous les documents nécessaires pour les Rentrées du Foot U7-U9-U11.

Par catégorie, vous avez 4 documents : Listing des sites / Coupon Réponse / Dossier Organisation et les Feuilles de présence.

Des membres du District seront présents pendant les plateaux mais c'est aux clubs recevant de gérer l'organisation du site.

Les feuilles de présence des clubs seront à remettre pendant le plateau au membre du District présent sur le site. Ce dernier, remettra les dotations.

Les clubs recevant les plateaux devront me faire parvenir les factures des goûters la semaine suivante par mail à yvincent@herault.fff.fr

Pour rappel, une facture = feuille avec en tête du club, tampon du club et signature d'un élu du club. La facture est limitée à 8€ par équipe pour les catégories U7 et U9 tandis que pour les U11, la facture est limitée à 10€ par équipe.

Restant à votre disposition si nécessaire.

Bonne réception et bon week-end à toutes et tous

[Rentrée du foot U6-U7](#)
[Feuille de présence U6-U7](#)

[Dossier organisation U6-U7](#)
[Coupon réponse inscription U6-U7](#)

[Rentrée du Foot U8-U9](#)
[Feuille de présence U8-U9](#)

[Dossier organisation U8-U9](#)
[Coupon réponse inscriptions U8-U9](#)

[Rentrée du Foot U10-U11](#)
[Feuille de présence U10-U11](#)

[Dossier Organisation U10 U11](#)
[Coupon réponse inscriptions U10-U11](#)

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion en audioconférence du mercredi 7 septembre 2022

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Excusés : MM. Matthieu Blain – Jacques Gay

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

ERRATA

L'Officiel 34 N° 5 du 2 septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Rubrique « Coupe de l'Hérault Seniors »

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Rappel l'Officiel 34 N° 4 du 26 août 2022

64^{èmes} de Finale le 25 septembre 2022 : 60 équipes entrent en lice, soit 30 matchs, 34 équipes exemptes.

THEZAN ST GENIES OF 1 ayant confirmé son engagement par mail du 29 août 2022, le nombre d'équipes engagées s'élève à **95 équipes**.

Ainsi, pour les 64^{èmes} de Finale, 62 équipes entrent en lice, soit 31 matchs, 32 équipes sont exemptes.

Il fallait lire :

Ainsi, pour les 64^{èmes} de Finale, 62 équipes entrent en lice, soit 31 matchs, 33 équipes sont exemptes.

Le tirage au sort des 64^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors qui s'est déroulé ce jour à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier, en présence des membres de la Section Seniors et de M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District, a donné lieu aux rencontres suivantes, programmées à 15 h sur le terrain du club premier nommé, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

Les 33 équipes exemptes de ce tour sont :

10 équipes évoluant en R1 :

CASTELNAU CRES FC 1 – CLERMONTAISE 1 – FABREGUES AS 1 – LUNEL GC 1 – M. ATLAS PAILLADE 1 – SETE FC 34 2 – ST CLEMENT MONT 1 – VENDARGUES PI 1 – BEZIERS A. S. 2 – FRONTIGNAN AS 1

5 équipes évoluant en R2 :

ASM 34 1 – BALARUC STADE 1 – LATTES AS 1 – M. PETIT BARD FC 1 – PIGNAN AS 1 **(PALAVAS CE 1 supprimée puisque l'équipe engagée en Coupe de l'Hérault est PALAVAS CE 2 qui dispute un match le 25 septembre 2022)**

7 équipes évoluant en R3 :

AGDE RCO 2 – MAUGUIO CARNON US 1 – MEZE STADE FC 1 – PEROLS ES 1 – ST ANDRE SANGONIS OL 1 – ST JEAN VEDAS 1 – U.S. BEZIERS 1

11 équipes évoluant en D1 (tirage au sort) :

BAILLARGUES ST BRES 1 – CORNEILHAN LIGNAN 1 – FLORENSAC PINET 1 – GIGNAC AS 1 – LA PEYRADE OL 1 – M. ARCEAUX 1 – MONTARNAUD AS 1 – PAULHAN ES 1 – S. POINTE COURTE 1 – ST GELY FESC 1 – ST THIBERY SC 1

RETRAITS D'ENGAGEMENT

Les championnats Seniors ont été publiés le 29 août 2022 à 18h sur footclubs et le site internet du District de l'Hérault de Football.

Les championnats Vétérans ont été publiés le 2 septembre 2022 à 10h sur footclubs et le site internet du District de l'Hérault de Football.

LUNEL US 1

Brassage D4 et 5 (B)

Courriel du 2 septembre 2022

Amende : 150 €

GRAND ORB FOOT ES 3

Vétérans (D)

Courriel du 6 septembre 2022

Amende : 150 €

En application des dispositions de l'Article 2 a) du Règlement des Compétitions Officielles.

Un nouveau calendrier (10 équipes – 18 journées) a été établi ce jour et adressé à tous les clubs de la poule concernée.

INFORMATION AUX CLUBS – BRASSAGE D4 ET 5

Rappel : Les championnats Seniors ont été publiés le 29 août 2022 à 18h sur footclubs et le site internet du District de l'Hérault de Football.

La Commission a procédé à la modification des calendriers : en effet, pour l'équité sportive par rapport aux rencontres à domicile et à l'extérieur, elle a procédé à l'inversion de certaines rencontres, sauf pour les poules B et G (voir rubrique ci-dessous).

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS**LUNEL US 1/SETE OLYMPIQUE FC 1**

Du 25 septembre 2022

Est annulée, SETE OLYMPIQUE FC 1 est qualifiée d'office pour les 32^{èmes} de Finale

(Retrait d'engagement)

COUPE OCCITANIE SENIORS**MONTPEYROUX FC 1/PAULHAN ES 1****ASPTT MONTPELLIER 1/CANET AS 1**

Du 11 septembre 2022

Sont avancées au 7 septembre 2022

(Accord des clubs)

ASPTT LUNEL 1/SUSSARGUES FC 1

Du 11 septembre 2022

Est avancée au 8 septembre 2022

(Accord des clubs)

ARSENAL CROIX ARGENT 1/BAILLARGUES ST BRES 1

Du 11 septembre 2022

Est reportée au 13 septembre 2022 et INVERSEE

(Accord des clubs)

ST PARGOIRE FC 1/GIGNAC AS 1**PUISSALICON MAGA 1/FLORENSAC PINET 1****JACOU CLAPIERS FA 1/LA PEYRADE OL 1**

Du 11 septembre 2022

Sont reportées au 14 septembre 2022

(Accord des clubs)

D2

⚽ Poule A

SUSSARGUES FC 1/SETE OLYMPIQUE FC 1

Du 15 janvier 2023

SETE OLYMPIQUE FC 1/SUSSARGUES FC 1

Du 14 mai 2023

Ont été inversées

(Accord des clubs)

BRASSAGE D4 ET 5

⚽ Poule A

ST AUNES GS 1/MARSILLARGUES 1

Du 18 septembre 2022

A été inversée**ASPTT LUNEL 2/LA GRANDE MOTTE 2**

Du 16 octobre 2022

A été inversée**LUNEL GC 2/ST AUNES GS 1**

Du 4 décembre 2022

A été inversée

⚽ Poule C

M. LUNARET NORD 1/MUC FOOTBALL 1

Du 16 octobre 2022

A été inversée**AS CROIX D'ARGENT 1/M. CELLENEUVE 2**

Du 13 novembre 2022

A été inversée

⚽ Poule D

M. ATLAS PAILLADE 3/M. ST MARTIN AS 1

Du 18 septembre 2022

A été inversée**M. ST MARTIN AS 1/PRADES LEZ FC 2**

Du 13 novembre 2022

A été inversée

⚽ Poule F

U.S. BEZIERS 2/ST THIBERY SC 2

Du 18 septembre 2022

A été inversée**VILL. BEZIERS FC 2/SAUVIAN FC 1**

Du 16 octobre 2022

A été inversée**SUD HERAULT FO 3/U.S. BEZIERS 2**

Du 4 décembre 2022

A été inversée

⚽ Poule E

VILLEVEYRAC US 2/SC LODEVE 1

Du 18 septembre 2022

A été inversée**PAULHAN ES 3/VILLEVEYRAC US 2**

Du 13 novembre 2022

A été inversée

⚽ Poule H

ALIGNAN AC 2/THONGUE ET LIBRON FC 2

Du 16 octobre 2022

A été inversée**THONGUE ET LIBRON FC 2/BESSAN AS 2**

Du 27 novembre 2022

A été inversée**Prochaine réunion le 14 septembre 2022**Le Président de séance,
Bernard GuiraudouLe Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre

SECTION FÉMININES

Réunion du mercredi 7 septembre 2022

Président : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Jean Brzozowki – Jacques Olivier – Régis Rubies**

Excusés : **MM. Fabrice Garlaschi - Pascal Rousset**

Absents : **MM. Morad Gueddari – Mickael Guillamot**

Le procès-verbal de la réunion du 29 août 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

FEMININES A 11

La commission établit ce jour la composition des poules du championnat seniors féminines à 11 ;

Poule A

AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 1

AS FRONTIGNAN AC 1

FC ST PARGOIRE 1

STADE BALARUCOIS 1

ES CŒUR HERAULT 1

RC ST JEAN DE VEDAS 1

Poule B

FC 3MTKD 1

ARCEAUX MTP 1

STADE LUNARET 1

FC PAS DU LOUP 1

FCF ST GERVASY 1

FF NIMES METROPOLE 2

Le calendrier général des féminines à 11 :

J1 : 25 septembre 2022

MR : 2 octobre 2022

J2 : 9 octobre 2022

J3 : 16 octobre 2022

MR : 13 novembre 2022

J4 : 20 novembre 2022

MR : 27 novembre 2022

J5 : 4 décembre 2022

FEMININES A 8

Nous vous informons que le calendrier du championnat féminin seniors à 8 est disponible sur footclubs et sur le site internet du District depuis ce vendredi 9 septembre 2022.

CHALLENGE MAURICE BALSAN

Le tirage des 16^{èmes} de finale du challenge Maurice Balsan aura lieu le jeudi 29 septembre 2022 à 18h30, salle 19 au sein de la maison des sports Nelson Mandela.

POULES U18 FEMININES

La commission établit ce jour la composition des poules du championnat U18 féminin. 3 poules de 3 équipes en matchs aller/retour soit 6 journées de septembre à novembre 2022.

Poule A

AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 1
FC THONGUE LIBRON 1
FC MAURIN 1

Poule B

FC PAS DU LOUP 1
US BASSES CEVENNES 1
AS JUVIGNAC 1

Poule C

AS LA GRANDE MOTTE 1
US LUNEL 1
SO AIMARGUES 1

Le calendrier général des féminines U18 :

J1 : 25 septembre 2022

J2 : 2 octobre 2022

J3 : 9 octobre 2022

J4 : 18 octobre 2022

MR : 23 octobre 2022

J5 : 13 novembre 2022

MR : 20 novembre 2022

J6 : 27 novembre 2022

Une journée futsal aura lieu le 4 décembre 2022. Le week-end du 11 décembre le District organisera des plateaux de niveaux.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La commission prend en compte l'engagement tardif des clubs ;

- ES GRAND FOOT (engagement le 7/09) pour le championnat et la coupe féminines seniors. Cette équipe intègre la poule C.
- FC 3MTKD (engagement le 6/09) pour le championnat et la coupe U15F. Cette équipe intègre la poule A.
- RCO AGDE (engagement le 7/09) pour le championnat et la coupe U15F. Cette équipe intègre la poule B.
- BS COURNONSEC (engagement le 8/09) pour le championnat U15F. Cette équipe intègre la poule A.

Prochaine réunion le mercredi 14 septembre à 17h.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jean Brzozowki

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 6 septembre 2022

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Le procès-verbal de la réunion du 30 août 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Mail du club LODEVOIS LARZAC FUTAL du 2 septembre 2022 pour l'engagement d'une équipe en U17 Avenir et Coupe de l'Hérault U17 : l'équipe LODEVOIS LARZAC FUTS 1 intègre la poule C, désormais composée de 8 équipes. En revanche, l'engagement en Coupe de l'Hérault U17 n'est pas pris en compte.

Mail du club F.C. LAMALOU LES BAINS du 3 septembre 2022 pour l'engagement d'une équipe en U15 Avenir et Coupe de l'Hérault U15 : l'équipe LAMALOU FC 1 intègre la poule B, désormais composée de 8 équipes et disputera également la Coupe de l'Hérault U15.

Mail du club ST. MONTBLANAIS F. du 3 septembre 2022 pour basculer l'équipe U15 MONTBLANC SF 1 de la poule A à la poule C en U15 Avenir ; la Commission a émis un avis favorable et procédé au changement : la poule A est désormais composée de 7 équipes, la poule C compte désormais 8 équipes.

Mail du club BALLON S. COURNONSECOIS du 4 septembre 2022 pour l'engagement d'une équipe en U15 Avenir et Coupe de l'Hérault U15 : l'équipe COURNONSEC BS 1 intègre la poule D, désormais composée de 8 équipes et disputera également la Coupe de l'Hérault U15.

Mail du club U. S. BEZIERS du 4 septembre 2022 indiquant le retrait de son équipe en championnat U14 Territoire ; la poule A du championnat est désormais composée de 10 équipes et le calendrier est identique à celui de la poule B.

Les calendriers de la première phase des championnats U19 Brassage, U17 Ambition, U17 Avenir, U15 Ambition, U15 Avenir et U14 Territoire ont été **publiés** sur Footclubs et le site internet du District de l'Hérault de Football le **6 septembre 2022 à 14h**.

Pour la première journée du week-end du 18 septembre 2022, les clubs devront notifier leur jour, terrain et horaire avant vendredi 9 septembre 2022 17h, la règle des 10 jours ne pouvant être respectée.

La Commission rappelle que les compétitions Jeunes (championnats, Coupes Occitanie et Coupes de l'Hérault) sont soumises à la Feuille de Match Informatisée conformément à l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles :

Article 10 Feuille de match

g) Feuille de Match Informatisée

Les règles applicables à l'utilisation de la FMI sont fixées par l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F.

De plus, Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la FMI et disposant des identifiants et mots de passe nécessaires à son utilisation. La responsabilité du club est engagée par la signature

ou le refus de signature de la FMI par son représentant.

Pour les compétitions soumises à la FMI, en cas de non-utilisation, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Règlements et sera susceptible d'entraîner la perte du match par pénalité de la rencontre pour l'équipe responsable (les deux équipes éventuellement).

La FMI doit être transmise par le club recevant le jour de la rencontre et au plus tard à minuit, à défaut ce club est passible d'une sanction fixée par le Comité de Direction.

La Commission rappelle ci-dessous un extrait de la décision rendue par la Commission de Discipline et de l'Éthique qui s'était réunie le 12 mai 2022, parue à l'Officiel 34 N° 39 du 20 mai 2022, concernant l'équipe U17 du club A.S. SAINT MARTIN MONTPELLIER, suite aux incidents survenus après la rencontre U17 D1 Territoriale du 26 mars 2022 M. SAINT MARTIN AS 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1 :

...

Par ces motifs,

La Commission, dit :

...

Prononcer la mise hors compétition définitive de l'équipe U17 de M. SAINT MARTIN AS 1 pour la saison 2021/2022 et sa rétrogradation à la dernière place du championnat,

Infliger trois (3) matchs de suspension de terrain ferme à l'équipe U17 de M. SAINT MARTIN AS 1 pour la saison 2022/2023 et rappelle l'article 6f du Règlement des Compétitions Officielles du District de l'Hérault : « dans le cas où un club est astreint à jouer sur un terrain neutre, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain doit être situé à vingt-cinq kilomètres (distance FOOT2000) au moins de la ville du club sanctionné et être proposé à la Commission d'Organisation par le club fautif au plus tard 10 jours avant la rencontre sous peine de match perdu par pénalité ».

En aucun cas les matchs aller et retour ne peuvent se jouer sur le même terrain, à moins qu'il ne soit habituellement utilisé par les clubs intéressés.

Les rencontres suivantes à domicile devront donc se jouer sur terrain neutre :

M. ST MARTIN AS 1/JUVIGNAC AS 1 du 18 septembre 2022

M. ST MARTIN AS 1/ST MARTIN LONDRES US 1 du 9 octobre 2022

M. ST MARTIN AS 1/PIGNAN AS 1 du 16 octobre 2022

Ainsi, conformément à l'Article 7 d) du Règlement des Compétitions Officielles, le club devra notifier au moins dix jours avant chaque rencontre à domicile le jour, l'horaire et le terrain de repli, ainsi que les accords de prêt du terrain émanant de la commune idoine (hors Ville de Montpellier s'entend) et du club qui utilise habituellement les installations. A défaut, l'article 7 e) sera appliqué.

Pour la rencontre du 18 septembre 2022, la Commission accorde un délai au club A.S. ST MARTIN MONTPELLIER pour trouver un terrain, étant donné que la règle des 10 jours ne pourra être appliquée puisque les championnats ont été diffusés ce jour. **La notification du terrain devra être faite au plus tard mardi 13 septembre 2022.**

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Rappel l'Officiel 34 N° 5 du 2 septembre 2022

77 équipes engagées

Calendrier :

24 septembre 2022 : Tour préliminaire (51 équipes exemptes, 26 équipes entrent en lice pour disputer 13 matchs)

10 décembre 2022 : 32^e de Finale (13 vainqueurs + 51 exemptes du tour précédent = 64 équipes = 32 matchs)

7 janvier 2023 : 16^e de Finale

11 février 2023 : 8^e de Finale

18 mars 2023 : ¼ de Finale

22 avril 2023 : ½ Finales

Week-end du 21 mai 2023 : Finale

Suite à la prise en compte des engagements tardifs de COURNONSEC BS 1 et LAMALOU FC 1, le total des équipes s'élève à 79.

Ainsi, pour le tour préliminaire, 49 équipes sont exemptes, 30 équipes entrent en lice pour disputer 15 matchs.

Pour les 32^{èmes} de Finale, 15 vainqueurs et 49 équipes exemptes du tour préliminaire, soit 64 équipes pour disputer 32 matchs.

Le tirage au sort du tour préliminaire qui s'est déroulé ce jour à 17h30 dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

**BASSES CEVENNES 1/VIL.MAGUELONE 1
PRADES LEZ FC 1/SUD HERAULT FO 1
POUSSAN FOOT CA 1/CAZOULS MAR MAU 1
GIGEAN R S 1/LA GRANDE MOTTE AS 1
LAMALOU FC 1/PUISSALICON MAGA 1
LUNEL VIEL US 1/ST PARGOIRE FC 1
THONGUE ET LIBRON FC 1/FC 3MTKD 1
COURNONSEC BS 1/GRAND ORB FOOT ES 1
MIREVAL AS 1/PAULHAN ES 1
COEUR HERAULT ES 1/MEZE STADE FC 1
ST THIBERY SC 1/VALERGUES AS 1
M. PAILLADE MERCURE 1/GIGNAC AS 1
EIF LODEVOIS LARZAC 1/U.S. BEZIERS 1
MONTARNAUD AS 1/VIA DOMITIA USCNM 1
ST MARTIN LONDRES US 1/ENT. ASSMT SOC 1**

Les 49 équipes exemptes du tour préliminaire sont les suivantes :

33 équipes évoluant en U15 Ambition :

AGDE RCO 2 – AS MEDITERRANEE 34 1 – ASPTT MONTPELLIER 1 – BALARUC STADE 1 – CASTELNAU CRES FC 2 – CASTRIES AV 1 – CLERMONTAISE 1 – FABREGUES AS 1 – FLORENSAC PINET 1 – FRONTIGNAN AS 1 – JACOU CLAPIERS FA 1 – JUVIGNAC AS 1 – LA PEYRADE OL 1 – LESPIGNAN VENDRES FC 1 – LUNEL GC 2 – LUNEL US 1 – M. ARCEAUX 1 – M. ATLAS PAILLADE 1 – M. CELLENEUVE 1 – M. ST MARTIN AS 1 – MAUGUIO CARNON US 1 – MAURIN FC 1 – MONTAGNAC US 1 – MONTPELLIER HSC 2 – MUC FOOTBALL 1 – PEROLS ES 1 – R. DOCKERS SETE 1 – S. POINTE COURTE 1 – SAUVIAN FC 1 – ST CLEMENT MONT 2 – ST GELY FESC 1 – ST JEAN VEDAS 1 – VENDARGUES PI 1

8 équipes évoluant en U14 Territoire :

BAILLARGUES ST BRES 11 – CORNEILHAN LIGNAN 11 – GRABELS US 11 – LODEVOIS LARZAC FUTS 11 – M. LEMASSON RC 1 – M. PETIT BARD FC 11 – PIGNAN AS 11 – SUSSARGUES FC 11

8 équipes évoluant en U15 Avenir (tirage au sort) :

B. JEUNESSE OL 1 – CANET AS 1 – COURNONTERRAL 1 – M. LUNARET NORD 1 – MARSILLARGUES 1 – MONTBLANC SF 1 – NEZIGNAN ES 1 – ST ANDRE SANGONIS OL 1

MODALITES DES CHAMPIONNATS

Conformément aux Règlements des Compétitions Officielles – partie II – Championnats Foot à 11, la Commission rappelle ci-dessous l'organisation des championnats Jeunes pour la saison 2022-2023 :

E. CHAMPIONNAT JEUNES A 11

Article 41 Organisation des championnats

Une réforme intégrale des compétitions des jeunes est mise en place depuis la saison 2021-2022 pour :

- Permettre aux clubs de se structurer en effectuant des montées dans la même saison vers la Ligue avec une même génération de joueurs

- Préserver une élite sportive départementale et valoriser une pratique qui permette de fournir des équipes compétitives au niveau « Ligue Jeunes »

- Permettre une pratique de masse adaptée et motivante pour les joueurs et éducateurs pour aider les clubs à stabiliser leurs effectifs licenciés (nombre de licenciés et nombre de clubs actifs)

Cette réforme s'appuie sur une nouvelle pyramide régionale. Les règles d'accessions en Ligue et rétrogradations en District sont donc revues pour définir l'architecture des groupes et les équipes les composant à partir de la saison 2021-2022 et les saisons suivantes.

Le District organise pour la saison 2022/2023 :

a) En catégorie U19

Un championnat en deux phases (cette nouvelle modification de la compétition U19 est la conséquence d'un petit nombre d'enregistrements) :

- Phase 1 U19 deux poules de brassage en matchs aller seulement servant à déterminer les niveaux en phase 2
- Phase 2 U19 D1 en matchs aller/retour comprenant les six meilleures équipes de la phase 1
- Phase 2 U19 D2 en matchs aller/retour comprenant les autres équipes de la phase 1
- Eventuellement un « play-off » en fin de saison pour déterminer le champion de chaque niveau.

a) En catégorie U17

Un championnat en deux phases par match aller seulement :

• Phase 1 U17 « groupe Ambition » comprenant, en principe, X poules de huit équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une participation à la compétition territoriale de la phase 2

• Phase 2 U17 « groupe Ambition »

- **les 12 meilleures équipes qualifiées après la phase 1 participent à une compétition territoriale** pour l'accession d'une équipe à la Ligue (U18 R2)

- **les autres équipes participent à un championnat Départemental 1 du District** (X poules de 10) avec des Play-off pour désigner l'équipe championne de D1.

• Phase 1 brassage U17 « groupe avenir » comprenant des poules de huit équipes pour les clubs ne désirant pas accéder en Ligue

• Phase 2 U17 « groupe avenir » comprenant deux divisions :

- la Départemental 2 (1 poule composée des **10 meilleures équipes de la phase 1**)

- la Départemental 3 avec des poules de 10 équipes (**non qualifiées pour la D2**). Des Play-off seront organisés pour désigner l'équipe championne de D3.

b) En catégorie U15

Un championnat en deux phases par match aller seulement :

- Phase 1 U15 « groupe Ambition » comprenant, en principe, X poules de huit équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une participation à la compétition territoriale de la phase 2
- Phase 2 U15 « groupe Ambition »
 - les **12 meilleures équipes qualifiées après la phase 1 participent à une compétition territoriale** pour l'accession de deux équipes à la Ligue (U16 R2)
 - **les autres équipes participent à un championnat Départemental 1 du District** (X poules de 10) avec des Play-off pour désigner l'équipe championne de D1.
- Phase 1 brassage U15 « groupe avenir » comprenant des poules de huit équipes pour les clubs ne désirant pas accéder en Ligue
- Phase 2 U15 « groupe avenir » comprenant deux divisions :
 - la Départemental 2 (1 poule composée des **10 meilleures équipes de la phase 1**)
 - la Départemental 3 avec des poules de 10 équipes (**non qualifiées pour la D2**). Des Play-off seront organisés pour désigner l'équipe championne de D3.

c) En catégorie U14

Un championnat U14 en deux phases par match aller seulement :

- Phase 1 U14 « Territoire » de septembre à février comprenant une (ou plusieurs) poule(s) territoriale(s) de dix équipes du District de l'Hérault et des districts limitrophes permettant aux équipes engagées de jouer pour **1 accession minimum (à préciser par la LFO)** à la compétition Ligue dès la fin de la phase 1
- Phase 2 U14 Départemental 1, **les équipes non qualifiées pour une accession en Ligue et les équipes reléguées de la phase 1 U14 ligue participent à une compétition territoriale**

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de ces compétitions.

Les clubs ne pourront engager qu'une seule équipe dans ce championnat U14.

Prochaine réunion le mardi 20 septembre 2022 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Président : **Michaël Talavera**

Présents : **Ahmed Ben Bouazza – Fabien Durante-Malvy - Driss El bane**

Excusés : **Monique Balsan – Fabien Martinez**

La Commission présente ses plus sincères condoléances à Fabien Martinez (membre de la CDA) pour le décès de son père, ainsi qu'à Clément Millot (jeune arbitre) pour la perte de sa maman.

FORMATION INITIALE DES ARBITRES – 15 AU 17 AOUT 2022

PROMOTION MAURICE SALTEL

La CDA a mis en place une session de Formation Initiale des Arbitres (FIA) sur 3 jours, en externat, du 15 au 17 août 2022.

18 inscrits ont obtenu l'examen et deviendront "arbitres stagiaires" dès validation de leur licence :

- 11 séniors dont 2 féminines
- 7 jeunes

Les stagiaires seront reçus le samedi 10 septembre 2022, de 9h à 12h30, dans les locaux du District.

Deux stagiaires malades lors d'une partie du stage n'ont pas pu passer l'examen et devront compléter leur formation dans le cadre de la prochaine FIA.

Nota : dans le cadre de la régionalisation de la formation, un jeune arbitre formé dans l'Hérault sera rattaché au District du Gard-Lozère.

La CDA remercie le club de Saint-Jean-de-Védas pour son accueil ainsi que le Président du District et les élus du Comité de Direction venus rencontrer les futurs stagiaires.

SUIVI ET FIDELISATION DES ARBITRES

La communication reste l'un des axes majeurs de la CDA.

Aussi, 75 arbitres ont déjà été reçus dans le cadre d'entretiens individuels entre le 15 juillet et le 12 août 2022. Ces entretiens, d'une durée de 30 minutes, ont permis de répondre aux premières interrogations des arbitres et surtout de mieux appréhender les projets individuels de chacun.

Les arbitres pourront également compter sur leurs référents pour échanger tout au long de la saison.

TUTORAT

La CDA a décidé de s'impliquer encore plus pour les stagiaires et les jeunes arbitres en activité en mettant en place un système de tutorat.

Ce mécanisme fédéral a été adapté aux capacités du District en sollicitant l'intervention d'arbitres expérimentés ou d'arbitres de ligue afin de suivre plus souvent des arbitres motivés et désireux de progresser plus rapidement.

L'objectif prioritaire est de fidéliser les arbitres en leur permettant de prendre plus de plaisir sur le terrain.

Le mode opératoire a été présenté à 25 tuteurs potentiels et déjà accepté par 18 d'entre eux.

SUIVI ATHLETIQUE ET TECHNIQUE

Après un programme de préparation estivale globalement bien suivi par les arbitres, le Pôle du Suivi Athlétique et Technique continuera à envoyer des projets et des vidéos aux arbitres.

Des réunions complémentaires seront fixées tout au long de la saison.

GESTION DE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Le District de l'Hérault s'implique fortement pour lutter contre la violence sur et en dehors des terrains.

Des formations sur le thème « gestion des conflits » ont été proposées aux arbitres qui ont accueilli très favorablement le principe.

3 journées de formation seront organisées les samedis 17 et 24 septembre ainsi que le 1^{er} octobre. Une répartition en 3 groupes de 12 personnes a été opérée et chaque groupe assistera à une journée de formation. Un premier bilan sera effectué courant octobre et pourrait permettre de pérenniser le principe des formations tout au long de la saison.

FORMATION INITIALE DES ARBITRES – 24 AU 26 OCTOBRE 2022

Pour rappeler les inscriptions sont dorénavant centralisées par la Ligue de Football d'Occitanie (IR2F).

Deux sessions de FIA seront organisées sur deux sites (Montpellier et Béziers, lieux exacts à confirmer) du lundi 24 octobre 2022 (8h) au mercredi 26 octobre 2022 (17h).

Comme indiqué et validé par signature de la fiche d'inscription, chaque club aura à sa charge des frais comprenant la gestion administrative et la restauration complète avec gestion comptable par l'IR2F et utilisation possible d'un bon de formation dématérialisé (modalités à voir directement avec l'IR2F).

BILAN STAGE DE DEBUT DE SAISON – SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022

Accueil à 8 heures des nombreux participants (121) par MM. Frédéric GROS, membre du Comité de Direction en charge de la communication et Michaël TALAVERA, Président de la Commission départementale de l'Arbitrage.

La plupart des membres de la CDA et des observateurs qui officieront au cours de la saison étaient présents.

- 8h30 à 11h15, départ de 5 sessions de TAISA. 97 arbitres étaient concernés (des blessures et des dossiers médicaux en attente n'ont pas permis à certains de passer les tests).
La CDA se réjouit du taux de réussite dans la mesure où 4 échecs seulement sont à déplorer.
Les arbitres n'ayant pas passé le TAISA ou n'ayant pas réussi le jour du stage passeront un rattrapage à l'une des 3 dates fixées par la CDA. Un mail officiel sera adressé avant le 16 septembre
- 11h30 Présentation de la CDA et des projets de chaque pôle de la commission.
Les responsables/référents du Pôle des qualités Athlétiques et Techniques et du Pôle des désignations ont pu répondre aux différentes questions posées par les arbitres
- 12h30 un repas a été partagé par les participants qui ont pu commencer à échanger entre eux et favoriser la cohésion qui est l'un des objectifs affichés par la CDA
- 13h30 Six groupes de travail ont été créés en mélangeant les classifications sur les « Actes incontournables » afin d'échanger et d'opposer leurs idées, le tout aidé par des vidéos explicatives

- 15 h Allocution de M. Didier MAS, Vice-Président délégué du Comité de Direction, sur l'importance de la bonne rédaction des rapports et l'importance de la présence des arbitres lors de leur convocation auprès des commissions du District de l'Hérault
- 15 h 15 travail vidéo
- 16h30 questions diverses et fin de la réunion.

Le Président,
Michaël Talavera

Le Secrétaire,
Fabien Durante Malvy



Hérault Sport
vous accompagne à
tous les âges et sur
tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

Sport
Hérault